

Production de graines oléagineuses dans l'UE

A.D. Verhoog

Statistiques en bref

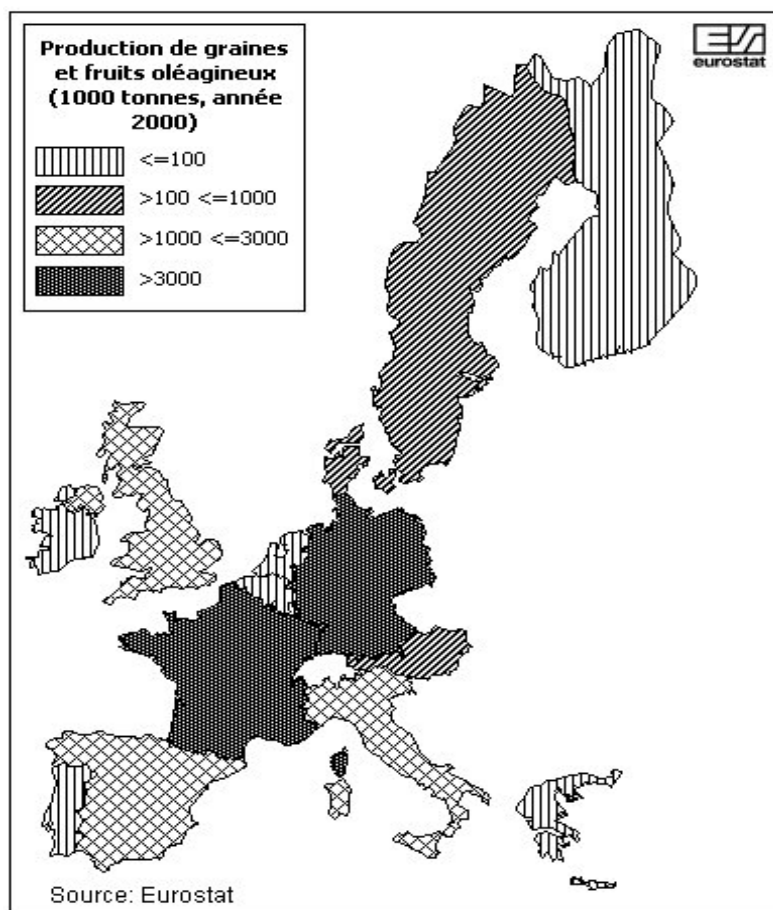
AGRICULTURE ET PECHE

THEME 5 – 6/2002

Contenu

Résumé.....	1
Introduction	2
Importance économique des graines oléagineuses dans la production agricole.....	2
Importance des subventions dans la valeur de la production de graines oléagineuses.....	3
Production de graines oléagineuses dans l'UE	4
Prix des graines oléagineuses dans l'UE	5
Données structurelles.....	6

Résumé



Avec une part de 2 % dans la valeur totale de la production agricole, la production de graines oléagineuses a absorbé environ 4 % du budget «garantie» en l'an 2000. Les subventions correspondent à plus de la moitié de la valeur totale des graines oléagineuses pour l'ensemble de l'UE. Le colza est l'oléagineux le plus cultivé, devant le tournesol et le soja. Les principaux pays producteurs sont la France et l'Allemagne pour les graines de colza, la France et l'Espagne pour les graines de tournesol et l'Italie pour les fèves de soja. La production de graines de tournesol et de fèves de soja s'est stabilisée dans l'UE depuis 1987, alors que celle de graines de colza s'est accrue. En 1992, le prix des graines oléagineuses a fortement diminué dans les principaux pays producteurs en raison de la réforme de la politique agricole commune (PAC). Le but de la réforme de la politique de la PAC était de modérer les prix du marché en réduisant les prix d'intervention et ainsi diminuant l'écart entre les prix à l'intérieur de l'UE et les prix du marché mondial. D'un autre côté, le niveau et la stabilité du revenu des producteurs devrait être assuré par une augmentation du paiement direct à l'hectare. Au total, l'UE compte plus de 420 000 exploitations agricoles qui cultivent des graines oléagineuses. Seules 27 000 d'entre elles (Allemagne non comprise) tirent de cette activité plus des deux tiers de leur marge brute standard totale. Plus de 65 % de ces exploitations se situent en Italie. 60 % des exploitations italiennes produisant des graines oléagineuses consacrent une superficie de moins de 5 hectares à cette culture.



Introduction

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Total produits végétaux	22,831.6	24,876.7	26,263.0	26,587.5	26,739.2	25,812.3
Cultures arables	15,018.3	16,372.3	17,414.1	17,945.2	17,865.9	16,663.1
- dont graines oléagineuses	2,288.9	2,381.0	2,439.4	2,368.6	2,429.2	1,624.6
Total produits animaux	10,558.6	12,208.4	11,575.1	9,631.5	9,440.1	9,275.7
Autres mesures	279.7	170.4	520.3	682.1	773.3	1,173.0
Mesures d'accompagnement	832.1	1,852.3	2,064.8	1,847.0	2,588.2	
Dépenses hors orientations			251.9		335.5	29.3
Total dépenses	34,502.0	39,107.8	40,675.1	3,8748.1	39,876.3	40,466.7
% des graines oléagineuses dans le total des dépenses	6.63	6.09	6.00	6.11	6.09	4.02
% des graines oléagineuses dans les cultures arables	15.24	14.54	14.01	13.20	13.60	9.74

Source: Commission européenne (DG AGRI)

Tableau 1: Tendances des dépenses de la section «garantie» du FEOGA (millions d'euros) par secteur et part des graines oléagineuses dans les dépenses

En 1992, l'accord de Blair House sur les graines oléagineuses a constitué un élément important de l'accord final de l'Uruguay Round du GATT pour l'agriculture. En vertu de cet accord, la culture d'oléagineux (colza, tournesol et soja) destinés à l'alimentation a été limitée à 5,482 millions d'hectares dans l'Union européenne.

L'accord de Blair House a également soumis le versement des aides à la mise en jachère d'au moins 10 % des terres. La production de graines oléagineuses industrielles (non alimentaires) sur les superficies en jachère a été limitée à une quantité maximale d'un million de tonnes d'équivalent farine de soja. À partir de la campagne de commercialisation 2000/2001, la réforme de la PAC introduite par l'Agenda 2000 a entraîné plusieurs modifications du régime de soutien de l'UE en faveur des cultures

arables. L'un des principaux éléments de la réforme de l'Agenda 2000 est la baisse progressive du niveau des paiements compensatoires relatifs aux graines oléagineuses de manière à atteindre le niveau des aides concernant les céréales et la mise en jachère (c'est-à-dire une somme de 63 euros par tonne à compter de la campagne de commercialisation 2002/2003). La réforme vise, en ce qui concerne les graines oléagineuses, à éliminer le caractère spécifique des aides et à libérer les producteurs des limites en hectares fixées dans l'accord de Blair House. Pour les campagnes de transition 2000/2001 et 2001/2002, les paiements à l'hectare du système général ont été calculés, comme précédemment, en multipliant un montant fixe (81,74 euros par tonne en 2000/2001 et 72,37 euros par tonne en 2001/2002) par les rendements

régionaux historiques. Les petits producteurs ont également eu droit aux paiements spécifiques aux graines oléagineuses, alors que ce n'était pas le cas auparavant. Le soutien de l'UE en faveur des graines oléagineuses se limite aux paiements compensatoires. Les prix de ces produits ne sont pas soutenus par une intervention ou par des subventions à l'exportation. Entre 1996 et 1999, la part des graines oléagineuses dans le total des dépenses de la section «garantie» du FEOGA était légèrement supérieure à 6 %, avant de tomber à 4 % en l'an 2000 (tableau 1). La part des graines oléagineuses dans le total des dépenses relatives aux produits végétaux a quelque peu reculé, de plus de 15 % en 1995 à 13,6 % en 1999. En l'an 2000, elle était de moins de 10 %.

Importance économique des graines oléagineuses dans la production agricole

La production agricole s'évalue au prix de base. Il s'agit du prix perçu par les producteurs pour une unité d'un bien produit, autrement dit la production moins les impôts plus les subventions sur les produits (y compris les paiements à la surface). La valeur totale de la production agricole de l'Union européenne au

prix de base s'élevait à plus de 274 milliards d'euros en l'an 2000 (tableau 2). Les graines oléagineuses ne représentaient que 2 % de ce total pour l'ensemble des États membres. Leur part était légèrement supérieure à 3 % en Allemagne et en France; elle était inférieure à 1 % en Belgique, en

Grèce, aux Pays-Bas, au Portugal, en Finlande et en Suède.

Dans les États membres, la part des graines oléagineuses dans la valeur totale de la production de produits végétaux était comprise entre près de 0 % aux Pays-Bas et 6 % en Allemagne.

	Valeur totale de la production agricole	Valeur totale de la production de produits végétaux	Valeur totale de la production de graines oléagineuses	Part des graines oléagineuses dans la production totale (%)	Part des graines oléagineuses dans la production totale de produits végétaux (%)
Belgique	6928	3024	10	0,1	0,3
Danemark	8324	3223	113	1,4	3,5
Allemagne	43823	22373	1346	3,1	6,0
Grèce	10682	8126	23	0,2	0,3
Espagne	33265	20726	486	1,5	2,3
France	62281	35900	1958	3,1	5,5
Irlande	5902	1157	0	0,0	0,0
Italie	41065	26604	559	1,4	2,1
Luxembourg	252	86	3	1,4	4,0
Pays-Bas	19202	9633	4	0,0	0,0
Autriche	4950	2320	98	2,0	4,2
Portugal	6067	3518	25	0,4	0,7
Finlande	3640	1718	30	0,8	1,7
Suède	4964	2431	44	0,9	1,8
Royaume-Uni	24028	9454	465	1,9	4,9
Union européenne (15 pays)	275374	150293	5163	1,9	3,4

Tableau 2: Valeur de la production agricole et de la production totale de produits végétaux au prix de base (millions d'euros) (2000) et part des graines oléagineuses

Importance des subventions dans la valeur de la production de graines oléagineuses

	Prix de base	Subventions	Impôts	Prix à la production	Part des subventions dans la valeur de la production (%)
Belgique	10	2	0	7	25
Danemark	113	59	0	54	52
Allemagne	1346	676	0	669	50
Grèce	23	9	0	14	40
Espagne	486	283	0	203	58
France	1958	890	3	1071	45
Irlande	0	0	0	0	0
Italie	559	330	29	257	59
Luxembourg	3	1	0	3	25
Pays-Bas	4	0	0	4	0
Autriche	98	38	0	59	39
Portugal	25	21	0	5	81
Finlande	30	17	0	13	56
Suède	44	20	0	24	45
Royaume-Uni	465	235	0	230	51
Union européenne (15 pays)	5163	2582	32	2614	50

Tableau 3: Valeur des graines oléagineuses au prix de base (millions d'euros) et part des subventions dans la valeur de la production de graines oléagineuses (2000)

La valeur totale des graines oléagineuses au prix de base est fortement influencée par les subventions; la part des subventions allait de 25 % au Luxembourg et en Belgique à plus de 80 % au Portugal en l'an 2000 (tableau 3). Pour l'ensemble de l'Union européenne, les subventions représentaient environ 50 % de la valeur de la production des graines oléagineuses au prix de base. On ne dispose pas de chiffres distincts relatifs aux valeurs, aux subventions et aux impôts applicables aux graines de colza, de tournesol et aux fèves de soja en Espagne et en France. Dans le cas des autres pays, on a pu calculer les subventions par tonne et par hectare. Les subventions par tonne sont relativement élevées en Italie (graines de colza) et au Portugal (graines de tournesol), principalement en raison des faibles rendements à l'hectare.

Production de graines oléagineuses dans l'UE

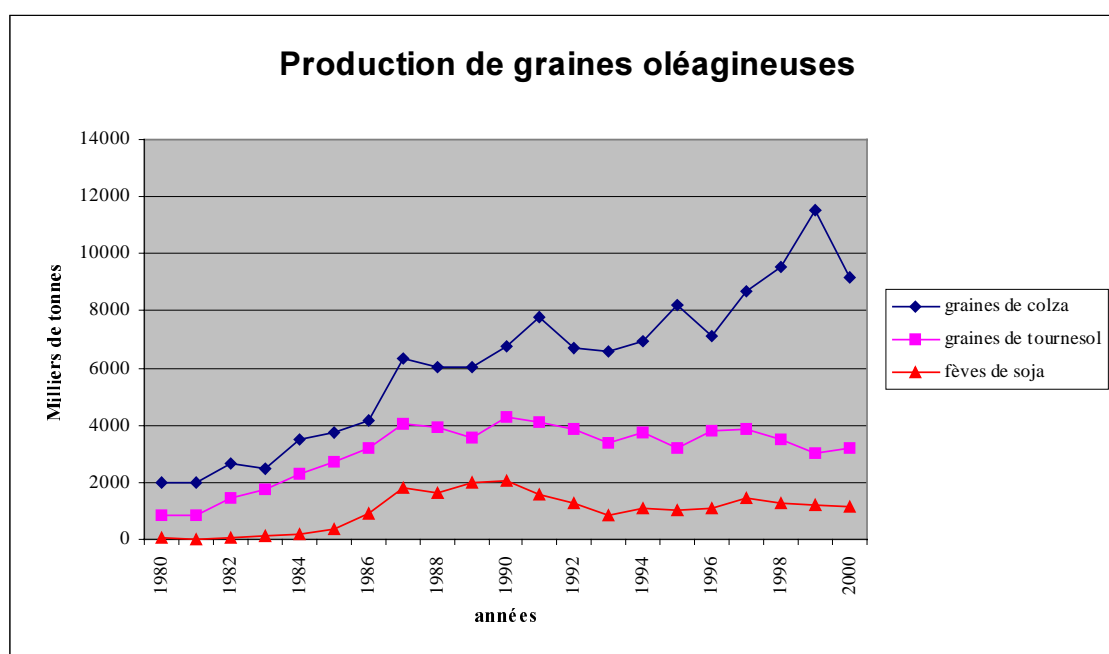
En l'an 2000, la superficie totale consacrée aux oléagineux dans l'UE était supérieure à 5,6 millions d'hectares; 54 % produisaient des graines de colza et 33 % de graines de tournesol (tableau 4). 75 % de la superficie totale affectée au colza se trouvaient en France et en Allemagne, plus de 80 % de celle où l'on cultivait du tournesol en France et en Espagne. Les fèves de soja sont essentiellement cultivées en Italie. Entre 1980 et 1991, la production totale de graines oléagineuses (graines de colza et de tournesol, fèves de soja) de l'Union européenne est passée d'un peu moins de 3 millions de tonnes à près de 13,5 millions de tonnes. La production de fèves de soja de l'Italie a quant à elle plus que doublé chaque année entre 1980 et 1987. Après l'accord de Blair House, la production totale de graines oléagineuses a légèrement baissé en 1992 et 1993, avant de repartir fortement à la hausse; l'augmentation a été

	Graines oléagineuses	Colza	Tournesol	Soja	Autres graines oléagineuses
Belgique	19	5	:	:	14
Danemark	100	100	:	:	:
Allemagne	1215	1078	26	:	112
Grèce	18	:	17	:	1
Espagne	971	31	841	3	96
France	2031	1225	710	80	16
Irlande	3	3	:	:	:
Italie	505	36	217	253	:
Luxembourg	3	3	:	:	:
Pays-Bas	6	1	:	:	5
Autriche	101	52	22	16	11
Portugal	48	:	48	:	:
Finlande	54	53	:	:	1
Suède	58	48	:	:	10
Royaume-Uni	478	402	2	:	74
Union européenne (15 pays)	5610	3036	1883	350	341

Les superficies totales consacrées aux graines oléagineuses en Grèce, en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas n'étaient pas disponibles dans New CRONOS et ont été calculées séparément.

Tableau 4: Superficies totales (milliers d'hectares) consacrées aux graines oléagineuses dans les États membres de l'UE (2000)

particulièrement sensible dans le cas des graines de colza. Ainsi, en 1999, la production de graines oléagineuses de l'UE atteignait 15,4 millions de tonnes. Au cours de la première année qui a suivi la réforme de la CAP introduite par l'Agenda 2000, la production a chuté de 14 %, à 13,5 millions de tonnes.



Années manquantes pour le colza: ex-RDA (1980-1987), Irlande (1986-1989), Autriche (1980-1991), Finlande (1980-1984), Suède (1980-1984) ; Années manquantes pour le tournesol: Allemagne (1980-2000) ; Années manquantes pour le soja: Autriche (1980-1989).

Prix des graines oléagineuses dans l'UE

Prix	Colza	Tournesol	Soja
Belgique	14,08	:	:
Danemark	19,34	:	:
Allemagne	16,39	:	:
Grèce	:	21,86	:
Espagne	:	21,26	19,57
France	16,85	20,20	:
Irlande	:	:	:
Italie	:	17,67	17,20
Luxembourg	15,37	:	:
Pays-Bas	17,70	:	:
Autriche	12,83	14,84	17,31
Portugal	:	20,95	:
Finlande	16,85	:	:
Suède	:	:	:
Royaume-Uni	18,44	:	:
Union européenne (15 pays)	16,93	19,95	17,23

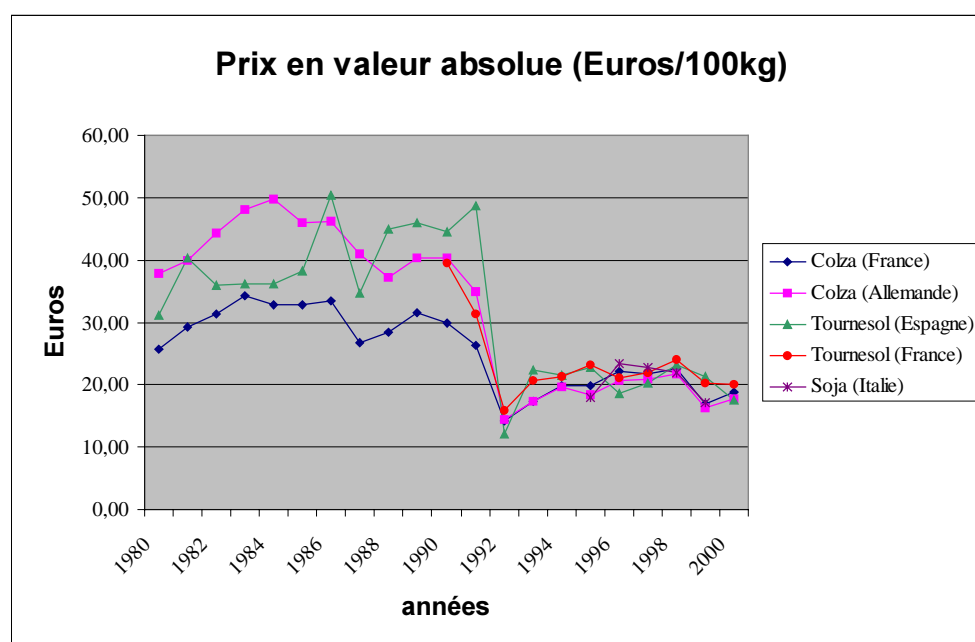
Tableau 5: Prix des graines oléagineuses en euros dans les États membres de l'UE (1999)

Les prix des graines de colza et de tournesol en valeur absolue ont baissé brutalement en 1992. Cette chute est due au fait que l'EU n'a pas d'influence sur le prix des graines oléagineuses qui, depuis cette date, suit le cours mondial. Après 1992, suivant la réforme de la CAP on a assisté à une faible

reprise, mais les prix n'ont jamais retrouvé leur niveau antérieur. Le but de la réforme de la politique de la PAC était de modérer les prix du marché en réduisant les prix d'intervention et ainsi diminuant l'écart entre les prix à l'intérieur de l'UE et les prix du marché mondial. D'un autre côté, le niveau et la

stabilité du revenu des producteurs devrait être assuré par une augmentation du paiement direct à l'hectare.

Le tableau 5 montre les prix des différentes graines oléagineuses en valeur absolue pour l'année 1999, les chiffres de l'an 2000 n'étant pas encore disponibles pour la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas. Le prix des graines de colza en valeur absolue atteint son niveau le plus élevé au Danemark (environ 2,4 euros de plus que la moyenne de l'UE). Les deux principaux pays producteurs de graines de colza (Allemagne et France) affichent des prix similaires. Le prix le plus élevé, en valeur absolue, pour les graines de tournesol a été enregistré en Grèce (environ 2 euros de plus que la moyenne de l'UE), mais la production de ce pays est très faible. Le prix moyen des graines de tournesol dans l'UE en 1999 était principalement déterminé par la France, la production de l'Espagne étant relativement peu importante cette année-là. En ce qui concerne les fèves de soja, le prix moyen de l'UE était presque exclusivement fonction de la production de l'Italie.



L'évolution des prix des fèves de soja en valeur absolue est représentée par la série des prix de l'Italie. Ceux-ci ne sont toutefois disponibles que pour les années 1995 à 1999.

Données structurelles

L'accord de Blair House a un impact considérable sur les aspects structurels de la production de graines oléagineuses. Lorsque l'on examine les données des enquêtes de 1990 et 1993 sur la structure des exploitations agricoles, il apparaît que le nombre total d'exploitations produisant ce type de graines a fortement diminué dans l'Union européenne (-36 %), alors que, parallèlement, la superficie agricole consacrée à cette culture s'est accrue (+12 %). En conséquence, la superficie moyenne par exploitation consacrée aux oléagineux a augmenté de façon importante (tableau 6). Cette tendance générale n'exclut pas des exceptions dans certains États membres: ainsi, le nombre d'exploitations a augmenté en Espagne et au Portugal. L'Italie a enregistré la plus forte baisse dans le nombre d'exploitations au cours de cette période (66 %). Entre 1995 et 1997, le nombre d'exploitations de l'UE-12 cultivant des oléagineux a continué à diminuer, mais à un rythme nettement plus lent. Malgré l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède en 1995, et l'accroissement considérable du nombre d'exploitations pratiquant cette culture, la superficie affectée à la production de graines oléagineuses dans l'UE-15 est restée inférieure à celle de l'UE-12 en 1993. Les effets des mesures mises en œuvre par l'Agenda 2000 n'ont pas pu être examinés parce que les données de l'enquête de l'an 2000 sur la structure des exploitations agricoles ne sont pas encore disponibles.

Le Royaume-Uni affiche la plus grande superficie moyenne par exploitation consacrée aux graines oléagineuses, devant le Portugal, la France, l'Espagne et l'Allemagne (tableau 6), alors que l'Autriche, la Grèce et les Pays-Bas présentent des superficies moyennes très réduites. Il est également

	1990	1993	1995	1997	Taille moyenne 1997
Belgique	810	850	1310	940	6,6
Danemark	30980	17940	16090	12180	8,8
Allemagne	111870	74100	70670	64180	14,8
Grèce	11220	9810	8020	8200	3,5
Espagne	59220	114880	84230	64500	16,3
France	173150	109040	120950	113180	17,3
Irlande	580	630	710	790	5,7
Italie	133310	44330	61180	92260	7,2
Luxembourg	280	260	260	300	7,5
Pays-Bas	0	530	700	290	4,9
Autriche	:	:	41570	33040	3,3
Portugal	2510	3640	4180	2870	18,1
Finlande	:	:	8590	7170	9,2
Suède	:	:	9980	6220	10,2
Royaume-Uni	16730	20790	20650	19730	28,6
Union européenne	540660	396800	449090	425850	13,2

Tableau 6: Nombre et taille moyenne des exploitations de l'UE qui cultivent des oléagineux

intéressant d'analyser l'évolution des exploitations qui sont spécialisées dans cette production. Pour ce faire, nous avons extrait de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles les exploitations pour lesquelles les graines oléagineuses sont à l'origine de plus des deux tiers de la marge brute standard. Le nombre total de producteurs spécialisés de graines oléagineuses dans l'UE (à l'exclusion de l'Allemagne) était de 27 442 en 1997, soit environ 7,5 % du nombre total d'exploitations cultivant des oléagineux dans l'UE (toujours à l'exclusion de l'Allemagne). Près des deux tiers de ces exploitations spécialisées se trouvaient en Italie, la plupart des autres en Espagne (16 %) et en France (7 %). Plus de 50 % de ces producteurs spécialisés avaient une superficie moyenne inférieure à 5 hectares et seulement 1 % une superficie de plus de 100 hectares, ce qui reflète notamment la taille réduite des exploitations spécialisées italiennes. En Grèce, en Italie, en Autriche et au Portugal, les petites exploitations de moins de 5 hectares constituent

respectivement 57 %, 60 %, 74 % et 78 % du total des exploitations spécialisées dans la production de graines oléagineuses.

L'accord de Blair House prévoit que les grandes exploitations doivent mettre en jachère au moins 10 % de la superficie totale consacrée aux oléagineux pour pouvoir recevoir des aides, tandis que les «petits producteurs» ne sont pas soumis à cette condition. L'enquête de 1997 sur la structure des exploitations agricoles montre que, dans le cas de la France, toutes les exploitations appartenant aux catégories de plus de 10 hectares ont respecté cette obligation. En Espagne et en Grèce, aucune des catégories n'atteint la limite des 10 %, tandis qu'en Finlande toutes les catégories d'exploitations présentent une proportion relativement importante de terres en jachère. En Italie, seule la catégorie des exploitations ayant une superficie comprise entre 50 et 100 hectares a, en moyenne, dépassé l'objectif des 10 % de mise en jachère.

	>0-<5	5-<10	10-<20	20-<30	30-<50	50-<100	>=100	Total
Total des exploitations	14340	6190	3940	1090	970	640	260	27440
Espagne	1900	1330	660	200	100	170	80	4430
France	460	430	400	140	250	140	50	1870
Italie	10720	3720	2260	530	400	170	70	17870
Superficie totale	36300	43200	55660	26690	36310	40990	52770	294340
Superficie consacrée aux oléagineux	32110	37380	46330	20950	27430	28240	29460	222960
Espagne	5330	8030	7980	3970	3410	6770	11650	47140
France	1320	2550	4700	2740	6570	6190	4780	28840
Italie	23350	22740	26890	10480	12190	8370	8170	112200
Jachères	1490	1850	3000	1660	2310	3080	2190	15600
Espagne	40	140	500	320	60	310	480	1850
France	80	210	470	280	840	1100	560	3540
Italie	1240	1190	1320	560	590	1220	400	6510

Tableau 7: Ventilation par classes de tailles des exploitations et des superficies agricoles des producteurs spécialisés de graines oléagineuses de l'UE (à l'exclusion de l'Allemagne) en 1997

Pour en savoir plus:

- **Les bases de données**
New Cronos, Domaine: AgrIS

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA - Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datas.hop@planistat.be URL: http://www.datas.hop.org/	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrogade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bih@dst.dk Internet: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-1 01 78 BERLIN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datas.hop@destatis.de URL: http://www.eu-datas.hop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 011 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datas.hop.eurostat@ine.es URL: http://www.datas.hop.org/	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tel. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datas.hop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA - Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 46/0 Fax (39) 02 80 61 32 30/4 E-mail: mileuro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg BP 453 L-2014 LUXEMBOURG 4, rue Alphonse Weicker L-2721 LUXEMBOURG Tél. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-22221 E-mail: ds.lux@eurostat.datashop.lu URL: http://www.datas.hop.org/	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datas.hop@csb.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datas.hop@statistik.zh.ch Internet: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA		
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 28 FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2.kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datas.hop@stat.fi URL: http://www.tilastokeskus.fi/til/ikk/datashop/	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: info.service@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datashop/pleudatashop.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.01 5 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datas.hop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com		

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A3/48 - L-2920 Luxembourg - Tél. (352) 4301 33408 - Fax (352) 4301 32649 - e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

A.D. Verhoog, Eurostat/F1, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 37245, Fax (352) 4301 37317, E-mail: arie-david.verhoog@cec.eu.int
ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 421 18 Fax (352) 2929 427 09
Adresse Internet: <http://eur-op.eu.int/fr/general/s-ad.htm>
courrier électronique: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH
PORTUGAL - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ISLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BALGARİJA - CESKÁ REPUBLIKA - CYPRUS
EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÂNIA - RUSSIA - SLOVAKIA - SLOVENIA - TÜRKİYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
ISRAËL - JAPAN - MALAY SIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2002 au 31.12.2002):
(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 180 numéros)

Papier: 360 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 9 thèmes suivants:

Thème 1 « Statistiques générales »

Thème 6 « Commerce extérieur »

Thème 7 « Transport »

Thème 9 « Science et technologie »

Papier : 42 EUR

Thème 2 « Économie et finances »

Thème 3 « Population et conditions sociales »

Thème 4 « Industrie, commerce et services »

Thème 5 « Agriculture et pêche »

Thème 8 « Environnement et énergie »

Papier: 84 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargées gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du « mini-guide Eurostat » (sélection de produits et services Eurostat)

Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à « Références statistiques », la note d'information sur les produits et services Eurostat

Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.